

## Compte-rendu du 14 août 2020

### Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

#### Membres présents -

**Présidente** : Mme la Maire Maguy COURTOY

**Membres du conseil municipal** : Mesdames PERRIN Pauline, DEVOILLE Monique, GALMICHE Gisèle, LASSAUGE Emilie, MORAND Aurore et LARRIERE Sophie (suppléante)

**Membres de la Commune** : BORDOT Vanessa, GUY Saida, GALMICHE Claudine, ROGER Angélique, BELAHCENE Zohra et MENIGOZ Claudine (suppléante)

**Membres absents** : KOWALIK Anne-Charlotte

Le quorum est atteint.

- 18h, Mme la Maire déclare ouverte la 2<sup>o</sup> réunion du CCAS

- Désignation d'une secrétaire permanente de séance : Mme la Maire propose, aux membres du CCAS, Mme GALMICHE Gisèle.

Les conseillers du CCAS approuvent à l'unanimité.

- Adoption également du compte-rendu du conseil d'administration du 18 juin 2020

#### ORDRES DU JOUR -

##### - Place des suppléantes au sein du conseil d'administration -

Leur position n'ayant pas été précisée clairement lors du précédent conseil, il a été voté majoritairement qu'il serait souhaitable que les suppléantes assistent à toutes les séances. Bien entendu, en tant que suppléantes, elles ne pourront pas participer à un quelconque vote.

##### - Règlement intérieur -

Il est conseillé pour les communes de plus de 1000 habitants.

Il vient donc d'être créé, une copie en est donnée à chaque membre du conseil d'administration.

Il est adopté à l'unanimité avec signature de tous les membres (y compris les suppléantes).

##### - Repas des Aînés -

Compte-tenu de la crise sanitaire actuelle, ce repas n'a pas pu avoir lieu comme habituellement fin avril.

Quelques réclamations d'anciens sont parvenues en mairie.

Les commerces de la commune ont souffert de cette crise, afin de les aider et après réflexion, il a été décidé d'offrir à toute personne de plus de 65 ans un bon d'une valeur de € 20,00.

Ce bon (valable du 1<sup>o</sup> septembre au 30 novembre) sera à dépenser au choix dans les commerces suivants : Petit Chariot ou l'une des 3 boulangeries du village.

Ces bons nominatifs seront distribués dès la fin août en main propre à chaque destinataire par les membres du conseil d'administration.

##### - Actions Solidaires - Plan Canicule

1<sup>o</sup>ère phase - Se faire connaître grâce au questionnaire envoyé sous enveloppe, aux personnes de plus de 70 ans. Elles feront part de leurs besoins : exemple livraisons de courses alimentation et pharmaceutiques.

2<sup>o</sup>phase - Un registre nominatif (récapitulatif par rues) de toutes les personnes de + de 70 ans a été rédigé par Pauline PERRIN et distribué à chacun des membres du conseil.

3<sup>o</sup>phase - Création d'une cellule canicule ou 2<sup>o</sup> vague épidémique du COVID 19.

Cette cellule sera prête à intervenir l'été, si la température est de + 34<sup>o</sup> le jour et plus de 18<sup>o</sup> la nuit et ce, durant 3 jours consécutifs.

Elle aura pour mission de veiller au bien-être des personnes qui en font la demande.

A ce jour, 36 personnes ont désiré être inscrites sur le registre communal du plan canicule.

Elles seront toutes contactées (dans un premier temps, par une visite et ensuite par téléphone) en leur rappelant les mesures préventives à appliquer.

Chaque conseillère a pris un engagement auprès de 3 à 4 personnes qu'elles ont choisies sur le répertoire.

Zohra BELHACENE vérifiera la liste "rue des Troènes" qui ne parait pas être complète.

Faire un point tous les 15 jours avec la mairie sur nos actions chez ces personnes.

**- Charte de l' élu -**

Une charte du CCAS est proposée par Mme la Maire.

Chaque point a été discuté, elle sera rédigée pour le prochain conseil d'administration et signée par les conseillers pour engagement.

Ci-après le détail de cette charte :

Exercer ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité

Être attentif aux autres (repérer les besoins et apporter au maire vos infos et vos idées)

Être le porte-parole des administrés

Emettre des propositions d'actions en conformité avec les intérêts matériels et moraux des personnes

Exprimer son avis par un vote

Veiller à la prise en compte des intérêts de chacun

Être tenu au secret professionnel

Veiller à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt

Participer avec assiduité aux réunions du CCAS

Rester responsable de ses actes pour la durée de son mandat

**- Autres points évoqués -**

Outre le colis de NOEL et les aides sociales ponctuelles (sur présentation d'un dossier et justificatifs), le CCAS pourrait éventuellement en 2021 gérer la carte avantage jeunes

le repas des aînés

les subventions pour les voyages scolaires

les aides au permis de conduire.

**Le registre des délibérations et d'émargement ont été signés par tous les membres présents.**

**La séance est levée à 19h45.**